



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## accidents vasculaires cérébraux

Question écrite n° 18785

### Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les recommandations exprimées dans le rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé (OPEPS) concernant la prise en charge précoce des victimes d'accidents vasculaires cérébraux (AVC). Le rapporteur préconise d'organiser la prise en charge des AVC au sein d'une filière régionale d'urgence intégrée, reposant sur la détection des cas d'AVC dès le premier stade d'intervention des secours, la médicalisation du transport des victimes d'AVC, l'orientation du transport par le centre de régulation des secours vers les unités neuro-vasculaires et la mise en oeuvre d'un circuit hospitalier direct vers ces unités. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

### Texte de la réponse

L'accident vasculaire cérébral (AVC) constitue un enjeu majeur de santé publique par le nombre de personnes qui en sont atteintes et les conséquences médicales, sociales et économiques qui en résultent : c'est la troisième cause de mortalité et la première cause de handicap acquis de l'adulte dans les pays développés. Cette pathologie est une véritable urgence médicale. Les premières heures conditionnent le pronostic vital et le handicap. Un délai de trois heures au plus après la survenue d'un AVC ischémique (les accidents de ce type représentant 80 % des AVC) est en effet impératif pour permettre l'administration d'un traitement thrombolytique encore trop peu développé en France. Les recommandations du rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé (OPEPS) de septembre 2007 confortent les mesures mises en oeuvre depuis 2003 par le Gouvernement, qui visent à structurer et à optimiser au sein de chaque région une filière intégrée de la prise en charge des AVC, de la phase préhospitalière à la rééducation et à la réinsertion sociale. Dans cette optique, l'expertise de la Haute Autorité de santé (HAS) a été sollicitée pour élaborer des recommandations et des outils d'évaluation des pratiques professionnelles. Ses travaux d'élaboration d'un référentiel de bonnes pratiques pour le diagnostic et la prise en charge des accidents vasculaires cérébraux en pré-hospitalier seront achevés au cours du premier semestre 2009, et permettront à l'« équipe projet AVC » prochainement mise en place au sein du ministère de proposer des actions favorisant et améliorant la structuration de la filière AVC.

### Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18785

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 11 mars 2008, page 2024

**Réponse publiée le** : 5 août 2008, page 6820